



Comment réinventer les rites funéraires en temps de Covid-19 ?



Bernard Taverne

Anthropologue, médecin, U1175, Institut de recherche pour le développement (IRD)



Marc Egrot

Anthropologue, médecin et chargé de recherche à l'IRD, Institut de recherche pour le développement (IRD)



Khoudia Sow

Chercheuse en anthropologie de la santé (CRCF), Institut de recherche pour le développement (IRD)



Gabriele Laborde-balen

Anthropologue, Centre Régional de Recherche et de Formation à la prise en charge Clinique de Fann (CRCF, Dakar), Institut de recherche pour le développement (IRD)



Des travailleurs de la santé de l'équipe d'enterrement de la Croix-Rouge devant le corps d'une victime d'Ebola en 2014. Ils ont déjà expliqué aux proches que tout le respect dû au cadavre sera observé. Francisco Leong/AFP

Face à l'épidémie de Covid-19 en Afrique, se préparer à la prise en charge des malades oblige également à anticiper les décisions concernant la manière dont seront réalisés les rites funéraires. L'anthropologie a bien montré que ceux-ci commencent dès l'apparition des premiers signes annonciateurs de la mort. Ils se poursuivent après l'enterrement jusqu'à l'ancestralisation.

Ils englobent un ensemble de rituels, de cérémonies, de soins qui sont autant d'impératifs culturels ou religieux perçus comme importants à respecter. Le respect des règles de biosécurité nécessaires à la prévention de la transmission de la maladie en contexte épidémique a un impact direct sur les différentes pratiques funéraires. C'est aussi important pour l'accompagnement de fin de vie que pour le traitement du corps des défunts ou les cérémonies collectives.

Qu'avons-nous appris de l'épidémie d'Ebola ?

Les études épidémiologiques ont montré que certains rites funéraires contribuaient à la propagation de l'épidémie d'Ebola. D'où la mise en place de procédures d'« enterrements sécurisés » confiés à des agents sanitaires spécialisés. Ces agents devaient réaliser un dépistage de la maladie Ebola pour tous les défunts, avec – durant la période épidémique —, une obligation de déclaration de la cause du décès. Ils devaient aussi respecter, entre autres, l'interdiction de déplacement et de manipulation des corps par les familles.

Dans tous les pays où elles ont été appliquées, ces modalités de soins mortuaires et d'inhumation ont heurté de manière frontale les pratiques funéraires habituelles. Les habitants y ont souvent vu un manque de respect à l'égard des défunts, de la famille, et plus largement des populations. La prise en compte des valeurs et pratiques sociales des populations a conduit l'OMS et d'autres institutions à faire évoluer les procédures d'enterrement et à recommander des « enterrements dignes et sécurisés » (EDS) ou des « inhumations sans risque et dans la dignité ». La dignité renvoie ici au respect des pratiques culturelles et religieuses en accord avec la famille des victimes. La sécurisation veut dire le respect des règles de biosécurité.

Malgré ces efforts croissants d'humanisation, amorcés depuis 2003 à l'initiative d'anthropologues lors des épidémies précédentes, ces mesures n'ont pas toujours été acceptées. Elles ont même parfois conduit à des révoltes violentes – y compris des assassinats – à l'encontre d'acteurs sanitaires ou de fonctionnaires de l'État.

Ce que nous savons du Covid-19

Dans l'état actuel des connaissances sur le SARS-CoV-2 (Covid-19), le risque infectieux lié à la manipulation des cadavres serait comparable à celui du VIH (sida), du VHC (hépatite C), du SARS-CoV (syndrome respiratoire aigu sévère, SARS), du H5N1 (grippe aviaire) ou encore du MERS-CoV (syndrome respiratoire du Moyen-Orient).

Dans un premier document d'orientation provisoire, l'OMS précise qu'il n'existe pas de preuve qu'il y a un risque d'infection suite à une exposition aux corps de personnes décédées du Covid-19. Néanmoins, jusqu'à plus amples informations, un principe de précaution est appliqué.

Nous tenons à souligner que ces recommandations de l'OMS ne prennent pas en compte la phase importante d'accompagnement de fin de vie. Or, une réflexion complémentaire devra impérativement être produite sur ce moment essentiel des rites funéraires pour les familles et le respect de la dignité de la personne.

Que faire aujourd'hui ?

Les pratiques recommandées de l'OMS sont globalement moins contraignantes que celles en vigueur lors de l'épidémie d'Ebola. Toutefois, leur application va nécessiter des ajustements aux pratiques habituelles. Il s'agit, d'une part, de mettre en œuvre des règles de biosécurité par les thanatopracteurs professionnels et coutumiers qui devront être munis d'Équipements de protection individuelle (EPI) adéquats, de savons et d'antiseptiques. D'autre part, il faut interdire à tous les proches tout contact physique avec le corps une fois que celui-ci est apprêté, appliquer une distance d'un mètre avec la dépouille. La mise à distance des personnes âgées, de plus de 60 ans ou médicalement vulnérable du fait d'une maladie, est également indiquée. Cette application pourrait s'avérer encore plus complexe du fait de la déclinaison locale des recommandations élargissant les interdits par souci d'accroître localement le respect d'un principe de précaution, notamment pour les professionnels de la santé ou de la thanatopraxie.



Des guerriers traditionnels saluent le chef du Conseil traditionnel à son arrivée sur un site funéraire le 7 mars 2015 à Monrovia (Libéria). Zoom Dosso/AFP

Adapter l'interdiction des regroupements à l'impératif social d'accompagner « son mort »

Les recommandations formulées pour les rites funéraires viennent par ailleurs en complément des mesures d'interdiction des regroupements. En milieu urbain comme en milieu rural, selon le prestige social du défunt, il est habituel que plusieurs dizaines voire centaines de personnes soient présentes à la cérémonie. La spontanéité et le sentiment d'obligation sociale de participer à l'événement incitent à penser qu'il sera peut-être difficile d'interdire ces regroupements.

Au Sénégal, les témoignages rapportés des inhumations de deux célébrités nationales (M. Papa Mababa Diouf dit Pape Diouf à Dakar, puis M. Alioune Badara Diagne dit

Golbert à Saint-Louis), fin mars 2020, dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire Covid-19, montrent que la population s'est abstenue de participer aux inhumations, respectant ainsi scrupuleusement les interdictions.

C'est à travers les réseaux sociaux qu'une part importante des messages de condoléances ont été exprimés. Les usages généralisés de la téléphonie mobile et de la communication par Internet pourraient ainsi pallier, en attendant de trouver mieux, les regroupements funéraires. Ces médias sont déjà couramment employés pour le partage de photos mortuaires ou de vidéos de cérémonies qui sont envoyées aux membres de la famille qui résident à l'étranger ou inversement, comme en Italie, pour apposer de signes de condoléances sur des cercueils (par exemple des dessins d'enfants), ou envoyer aux morts, par téléphone, des paroles d'accompagnement tout juste avant l'inhumation ; ils ont été fréquemment utilisés dans les pays confrontés à l'épidémie d'Ebola.

Prendre également en compte les rites funéraires syncrétiques

Les recherches en anthropologie ont montré une grande variété de pratiques funéraires, au-delà des seules religions instituées ou importées, avec de fréquents processus de déclinaisons locales, lignagères ou familiales des éventuelles recommandations faites par des dignitaires religieux.

Des pratiques rituelles valorisées par la culture ou les pratiques syncrétiques peuvent être mises en œuvre par des proches (familles, lignages, groupes culturels, groupes d'initiés...) indépendamment des responsables religieux. Elles concernent aussi bien le traitement du corps que sa durée de conservation avant l'inhumation et les cérémonies qui entourent la période du décès. Le réaménagement de tels rites, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, doit être abordé localement en tenant compte de ces différentes pratiques.

Anticiper pour éviter les réactions de désapprobation sociale, les polémiques ou les violences

Afin de prévenir l'émergence de polémiques voire de conflits liés aux aménagements des rites funéraires, il est nécessaire de promouvoir des débats sur le sujet, au plus tôt et avant même une augmentation du nombre des décès. Il importe d'y associer les responsables religieux de différentes confessions, les « chefs traditionnels » et autres leaders locaux (membres d'associations de femmes, de jeunes, de chasseurs, de syndicats, etc.) afin de les informer des risques sanitaires liés aux pratiques et rites funéraires ; de les inviter à une réflexion et à l'élaboration d'adaptations des pratiques permettant de marquer le respect qui est dû au défunt tout en garantissant l'application des mesures sanitaires ; et, enfin, de leur demander d'informer de manière claire les populations dont ils sont les référents spirituels, moraux ou politiques.

Co-construire les modalités d'adaptation et les pratiques de résilience

Les efforts ne seront jamais suffisants pour se préparer à la diversité des situations qui ne manqueront pas d'émerger. Aussi, il est important que les comités de lutte contre les épidémies prennent l'initiative d'élaborer des procédures d'accompagnement des mourants et d'aménagement des rites funéraires, articulant mesures bio-sanitaires et

impératifs socio-culturels, sur la base d'un travail interdisciplinaire avec des autorités religieuses et traditionnelles et des chercheurs en anthropologie expérimentés sur ce sujet.

Les expériences de diverses institutions et les recherches en anthropologie montrent en effet l'importance de renforcer la capacité des équipes d'intervention à élaborer, avec les familles, des adaptations et des pratiques de résilience au cas par cas, et cela sans jamais transiger sur le respect des impératifs de biosécurité, de la dignité du défunt et des exigences culturelles ou religieuses.